

et dont 4,236, soit environ 52 p. 100, ont été perdus. En moyenne, d'après mes calculs, chaque pêcheur a posé 150 casiers et en a perdu 80. Si l'on évalue à environ \$5 ou \$6 le prix de chaque casier, chaque pêcheur a perdu entre \$400 et \$480.

Ces chiffres peuvent paraître insignifiants. Néanmoins—le ministre le sait bien, pour avoir eu vent de circonstances semblables dans sa circonscription, et c'est pourquoi mes indications vont le toucher directement—une perte aussi importante est vraiment effrayante pour des gens qui disposent de moyens aussi faibles. La perte équivaldrait à la moitié du traitement et de l'indemnité de dépenses annuels d'un membre du Parlement. J'estime nécessaire de reconsidérer l'aide qu'on peut accorder aux pêcheurs de homard, surtout quand leurs pertes dépassent ce qu'on peut appeler une limite acceptable. Certes, je ne saurais définir cette limite, mais je dirais qu'une perte de 52 p. 100 est, de toute évidence, anormale. Nous pourrions constituer une caisse de secours en cas de désastre, mais c'est déjà trop tard. Nous pourrions prolonger la saison de la pêche au homard, mais ce n'est guère utile si l'on ne dispose pas immédiatement de casiers pour couvrir les pertes subies. Ces hommes ont perdu le matériel qui leur permettait de gagner leur vie.

Il est six heures, mais j'aimerais en terminant faire une très brève constatation. Il y a quelques jours, l'honorable député de Queens-Lunenburg a proposé l'idée d'un dépôt de casiers, à homards. Le déplacement de ces casiers serait possible, parce que la saison de pêche aux homards varie dans les différentes parties de la Nouvelle-Écosse. Cette idée a été élaborée au cours de réunions avec les pêcheurs de homard dans les différentes parties du comté d'Halifax par M. Buchanan, par mon collègue d'Halifax et par moi-même. Je crois qu'elle est valable. Elle aiderait les pêcheurs là où l'assurance sur les casiers à homards, si généreuse soit-elle à certains égards, ne le fait pas, et j'espère que le ministre étudiera ce point et nous fera part de ses observations plus tard au cours du débat.

M. le président: Comme il est six heures, pour permettre à la Chambre d'examiner les mesures d'initiative parlementaire, je quitte maintenant le fauteuil.

• (6.00 p.m.)

MOTION D'AJOURNEMENT ET DÉBAT

SUJET DES QUESTIONS DEVANT ÊTRE DÉBATTUES

M. l'Orateur suppléant: Il est de mon devoir, en conformité de l'article provisoire 39A

du Règlement, d'informer la Chambre que les questions suivantes seront débattues au moment de l'ajournement ce soir: (1) Le député de Waterloo-Sud (M. Saltsman)—le nickel—la réduction possible des approvisionnements; (2) le député de Winnipeg-Nord (M. Orlikow), le crédit au consommateur—à propos d'une mesure pendant la session; (3) le député d'Halifax (M. McCleave), Expo 67—démonstrations, ministère de la Défense nationale.

M. McCleave: Monsieur l'Orateur, je dois m'expliquer sur un point personnel. Le mot «Expo» ne devrait pas figurer dans la question que j'ai l'intention de poser au «spectacle tardif» de dix heures. Je remarque qu'il figure dans la copie du *Whip* de mon parti, mais je traitais—le ministre associé le sait, je crois—d'une situation particulière qui existe à Halifax et qui n'a rien à voir à l'Expo.

M. l'Orateur suppléant: Peut-être pourrais-je rectifier le titre au nom du député d'Halifax, pour qu'il s'intitule ainsi: (3) le député d'Halifax, démonstrations—ministère de la Défense nationale.

Comme il est six heures, la Chambre passe maintenant à l'étude des mesures d'initiative parlementaire dans l'ordre où elles figurent au *Feuilleton* d'aujourd'hui, c'est-à-dire les avis de motion.

LA CHAMBRE DES COMMUNES

L'ÉMISSION DES DÉBATS—LA CRÉATION D'UN COMITÉ SPÉCIAL

M. Max Saltsman (Waterloo-Sud) propose:

Qu'un comité spécial de la Chambre soit formé pour étudier l'à-propos d'établir un service de télévision et de radiodiffusion pour retransmettre les débats de la Chambre et pour formuler des recommandations à ce sujet.

—Monsieur l'Orateur, j'espère que les applaudissements qui accueillent cette résolution indiquent que les députés vont la considérer avec faveur et permettre qu'elle soit mise aux voix ce soir.

Je crois que la transmission à la télévision des travaux de la Chambre des communes est d'une importance toute spéciale pour un pays comme le nôtre. Assurément, les journaux donnent d'excellents comptes rendus des travaux de la Chambre. Il nous arrive de nous en prendre à eux, particulièrement quand nous croyons avoir été mal cités. Mais, dans l'ensemble, on peut dire que les journaux font état d'une bonne partie des travaux de la Chambre. Toutefois, une chose que les journaux ne peuvent faire pour nous, c'est décrire le cachet spécial d'une nation dont la popula-